

coup de respect pour lui. Il sait que le ministre des Postes est un lutteur, et je sens que si mon honorable ami de De Lorimier (l'honorable M. Dandurand) a quelque chose à dire sur le ministre des Postes, il se tient généralement à une bonne distance pour le dire. Néanmoins, j'oserais dire que s'il était à son poste aujourd'hui, et si je lui demandais si le ministre des Postes est un chef sans jugement, il n'entreprendrait pas de confirmer son assertion. Il n'y a qu'une seule manière d'examiner ces assertions générales, et c'est de les ramener aux détails. Les détails sont la charpente des assertions générales. Si les détails ne sont pas exacts, certes l'assertion générale n'est pas juste; si les détails ne s'appliquent pas, l'assertion générale tombe. Si nous allons dans l'autre Chambre pour regarder dans les rangs du gouvernement, nous trouvons l'honorable M. Doherty et l'honorable M. Ballantyne, tous deux de la province de Québec. Je me demande si mon honorable ami de De Lorimier qualifierait aussi les autres hommes distingués — parce que ces hommes distingués siègent sur les banquettes ministérielles, de chefs sans jugement. En conclusion, permettez-moi de dire que mon honorable ami, dans le paroxysme de son esprit de parti, a simplement fait des déclarations dont il aurait honte, je crois, après un instant de réflexion. Je crois qu'il aurait honte, et je crois qu'il aura honte de les lire; et je ne pense pas qu'il mette à exécution son intention de les publier sous forme de pamphlet, et de répandre ces pamphlets à profusion dans la province de Québec, pour être utilisés d'une manière générale par les électeurs de cette province.

Il me reste encore à parler d'une autre remarque de mon honorable ami de De Lorimier (l'honorable M. Dandurand). Il a dit qu'aucun canadien-français digne de ce nom ne voudrait servir sous sir Robert Borden. Je regarde cette déclaration, honorables messieurs, comme le summum du parti pris dans la politique; je la considère aussi comme très personnelle et très offensante. Je ne sais si mon honorable ami veut faire une distinction entre la mentalité, la moralité ou les principes des personnes d'origine anglaise et ceux d'origine française de ce pays. Je pense que les honorables messieurs de ce côté-ci de la Chambre, qui viennent des provinces anglaises, veulent bien accorder à la population canadienne-française tout le respect et l'honneur auxquels elle a droit. Nous croyons que ce sont des gens honorables, et je pense que nous sommes en

L'hon. M. TANNER.

droit de croire qu'ils considèrent la population anglophone de la même manière. Quand nous voyons que plusieurs hommes d'un caractère éprouvé et occupant une bonne position dans les affaires et la vie sociale du pays ont été, et sont encore d'avis de s'associer avec sir Robert Borden et de servir sous lui, je sens le besoin de dire que mon honorable ami va trop loin, quand il dit qu'aucun canadien-français digne de ce nom ne voudrait s'associer avec sir Robert Borden et servir sous lui. L'autre jour mon honorable ami a parlé avec beaucoup de respect du nouveau sénateur de la division de Granville (l'honorable M. Chapais). Il a dit que c'est un homme d'un caractère éminemment élevé et très bien vu parmi le peuple. L'honorable sénateur est bien heureux, d'après moi, de venir dans cette Chambre comme l'un des appuis de sir Robert Borden. Mon honorable ami de De Lorimier (l'honorable M. Dandurand) veut-il suggérer que l'honorable sénateur de Granville, en agissant ainsi, ne mérite plus d'être considéré comme canadien-français? Voudrait-il l'exclure de la société canadienne-française? L'honorable monsieur oublie que sir Wilfrid Laurier était bien consentant d'entrer dans le gouvernement d'union, et de servir avec sir Robert Borden. Je le prouve en lisant un paragraphe d'une lettre que sir Wilfrid Laurier a écrite au premier ministre le 6 juin 1917. Cette lettre, dis-je, prouve péremptoirement que si la question de la conscription n'avait pas été soulevée, sir Wilfrid Laurier aurait consenti à joindre ses forces à celles de sir Robert Borden pour former un gouvernement d'union—en d'autres termes, dans l'opinion de l'honorable monsieur, il serait devenu indigne du nom de canadien-français. Voici ce que sir Wilfrid Laurier écrit :

Mercredi, le 6 juin, la conférence finale a eu lieu, et j'ai alors annoncé qu'il ne m'était pas possible de me joindre au gouvernement dans les termes proposés. Je vous ai demandé en même temps si la conscription était la seule base, et vous avez répondu dans l'affirmative.

On trouvera cette citation dans le *hansard* de la Chambre des Communes de 1917, à la page 2961, et, d'après moi, elle indique clairement que sir Wilfrid Laurier aurait consenti à s'abaisser en en joignant le cabinet de sir Robert Borden, si la conscription n'avait été la base de l'union.

Maintenant, je veux lire ce qu'un homme important dans la vie publique d'aujourd'hui dit de sir Robert Borden. L'autre jour, M. A. T. Crerar, qui a déjà été associé au gouvernement mais qui est maintenant le